



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Hérault Tourisme

Association de loi 1901

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2021

Hérault Tourisme
Association de loi 1901

Maison du Tourisme - Avenue des Moulins - 34184 Montpellier

Ce rapport contient 5 pages

Référence : fg.pa.vc.jm-11052022



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Hérault Tourisme **Association de loi 1901**

Siège social : Maison du Tourisme - Avenue des Moulins - 34184 Montpellier

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de l'association Hérault Tourisme,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Convention entre le Conseil Départemental de l'Hérault et Hérault Tourisme

- *Entité concernée :*

Conseil Départemental de l'Hérault

- *Administrateurs intéressés :*

Monsieur Barral, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Président d'Hérault Tourisme jusqu'au 2 Août 2021

Madame Cassar, Conseillère Départementale,

Présidente d'Hérault Tourisme, élue le 2 Août 2021

- *Nature et objet :*

Convention en date du 4 mars 2021 fixant le cadre global de l'intervention d'Hérault Tourisme pour l'année 2021, prévoyant la dotation départementale globale de financement du fonctionnement et la mise à disposition de locaux et de moyens humains par le Conseil Départemental de l'Hérault à l'association.

- *Modalités :*

- o Dotation départementale : 3.900.000 €,
- o Moyens humains mis à disposition : 107.918 €,
- o Locaux mis à disposition : 113.880 €.

Convention de Partenariat en matière de marketing entre Hérault Tourisme et Sète Agglopôle Méditerranée pour l'année 2021

- *Entité concernée :*

Sète Agglopôle Méditerranée

- *Administrateurs intéressés :*

Madame Pradelle et Madame Fabre de Roussac, membres du Conseil Communautaire de Sète Agglopôle Méditerranée jusqu'au 2 août 2021

Madame Calueba et Madame Fabre de Roussac, membres du Conseil Communautaire de Sète Agglopôle Méditerranée élues le 2 août 2021

- *Nature, objet et modalités :*

Participation financière de Sète Agglopôle Méditerranée à hauteur de 34.159 € pour l'exercice 2021.

Convention de Partenariat Plan Marketing 2021 entre Hérault Tourisme et Logis de l'Hérault

- *Entité concernée :*

Logis de l'Hérault

- *Administrateur intéressé :*

Monsieur Escudié, Président de Logis de l'Hérault

- *Nature, objet et modalités :*

Participation financière de Logis de l'Hérault à hauteur de 13.000 € pour l'exercice 2021.

Convention de Partenariat Plan Marketing 2021 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal de Marseillan

- *Entité concernée :*

Office de Tourisme Intercommunal de Marseillan

- *Administrateur intéressé :*
Madame Fabre de Roussac, Présidente de l'Office de Tourisme de Marseillan en 2021
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal de Marseillan à hauteur de 12.840 € pour l'exercice 2021.

Participation aux actions Marketing 2021 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon
- *Administrateur intéressé :*
Madame Moulin Traffort, membre de l'Office de Tourisme de Mauguio Carnon élue le 2 août 2021
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal de Mauguio Carnon à hauteur de 15.700 € pour l'exercice 2021.

Participation aux actions Marketing 2021 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal du Pays de Lunel

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal du pays de Lunel
- *Administrateur intéressé :*
Monsieur Boisson, Président de l'Office de Tourisme du pays de Lunel en 2021
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal Du pays de Lunel à hauteur de 17.000 € pour l'exercice 2021.

Participation aux actions Marketing 2021 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et l'Office de tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup

- *Entité concernée :*
Office de Tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup
- *Administrateur intéressé :*
Madame Cristol, Présidente de l'Office de Tourisme du Grand Pic Saint Loup élue le 2 août 2021.
- *Nature, objet et modalités :*
Participation financière de l'Office de Tourisme Intercommunal du Grand Pic Saint Loup à hauteur de 14.696 € pour l'exercice 2021.

Participation aux actions Marketing 2021 et convention relative à la base de données SIT 34 entre Hérault Tourisme et Montpellier Métropole

- *Entité concernée :*

Montpellier Métropole

- *Administrateurs intéressés :*

Monsieur Calvat et Monsieur Pellet, membres du Conseil Communautaire de Montpellier Métropole jusqu'au 2 août 2021.

Madame Cassar et Monsieur Meunier, membres du Conseil Communautaire de Montpellier Métropole élus le 2 août 2021.

- *Nature, objet et modalités :*

Participation financière de Montpellier Métropole à hauteur de 28.500 € pour l'exercice 2021.

Montpellier, le 11 mai 2022

KPMG S.A.

Florence Gabriel